

DOSSIER DE CANDIDATURE 2015 - 2016



Section Sportive Rugby



GARÇONS / FILLES

Candidature à la section sportive rugby

Pour être acceptée toute candidature est conditionnée par trois éléments :

- Etre sélectionné(e) lors de la journée de tests
- Etre affecté(e) au lycée Diderot-Eiffel par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- Etre retenu(e) par la Commission de l'établissement qui sélectionne en fonction des tests et des résultats scolaires

Votre candidature en section sportive n'est pas dérogoire et donne uniquement lieu à une bonification en cas de sélection.

2 journées de test seront organisées au lycée Diderot-Eiffel

- Le mercredi 29 avril 2015 de 10H à 17H Garçons et Filles
- Le mercredi 20 mai 2015 de 10H à 17H Garçons

Une réponse positive aux tests ne signifie pas une admission définitive.

Vous devez choisir une de ces dates et envoyer obligatoirement le coupon ci-dessous au lycée Diderot- Eiffel pour participer aux tests de sélection Rugby, au moins 3 jours avant la journée de tests choisie.

Le dossier d'inscription complet devra être rapporté lors de la journée de tests.

.....

NomPrénom

Date de naissance

Etablissement scolaire en 2014/2015

Téléphone parent (s) :

Choix de la journée de tests (cocher la date choisie)

Journée du 29 avril 2015

Journée du 20 mai 2015

Licence UNSS (Photocopie de la licence UNSS le cas échéant 2014-2015)



DECLARATION DE CANDIDATURE

ELEVE

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Taille : Poids :

Nom et adresse de l'établissement fréquenté en 2014/2015 :

.....
.....

Classe suivie actuellement :

Classe demandée :

- Seconde générale
 - Enseignement d'exploration n°1 LV1
 - Enseignement d'exploration n°2 LV2

- Seconde professionnelle : série.....

Qualité demandée : INTERNE DEMI-PENSIONNAIRE EXTERNE

RESPONSABLE LEGAL

Nom : Prénom :

Adresse :
.....
.....

Téléphone fixe Téléphone portable

Profession :

Lien avec l'élève : PERE MERE TUTEUR AUTRE (préciser)

SITUATION SPORTIVE

Club actuel :

Poste de prédilection :

Autre poste possible :

Sélections, catégories et années

Section sportive collège :

- Oui collège
- Non

Signature de l'élève A le
Signature du responsable

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Toutes ces pièces sont à rapporter le jour choisi pour les tests (29 avril ou 20 mai 2015)

- Déclaration de candidature (page 1)
- Photocopie des 3 bulletins de la classe de 4^{ème}
- Photocopie des bulletins de la classe de 3^{ème} (le bulletin du 3^{ème} trimestre pourra être envoyé en complément du dossier dès réception)
- Photocopie attestation carte vitale du responsable légal
- Photocopie attestation mutuelle

CANDIDATURE ET ADMISSION

1. Dossier de candidature

Le **dossier complet** doit être apporté le jour choisi pour les tests de sélection.

Les candidats seront retenus sur critères sportifs et scolaires

Attention : une réponse positive aux tests ne signifie pas admission définitive. Il faut aussi être affecté réglementairement au lycée par la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale)

2. Procédure d'orientation et d'affectation

➤ Pour une entrée en classe de seconde générale et technologique :

- Si vous appartenez au secteur de recrutement du lycée, vous suivez la procédure normale en demandant les enseignements d'exploration proposés au lycée (se renseigner au collège)
- Si vous n'appartenez pas au secteur, vous devez impérativement faire une demande de dérogation auprès du DASEN de votre département en demandant l'affectation au lycée Diderot-Eiffel avec comme motif l'admission en section sportive.

➤ Pour une entrée en classe de seconde professionnelle

Indiquez votre choix au professeur principal de la classe de troisième. Il n'y a pas de secteur géographique pour ces sections donc pas de dérogation à solliciter. L'affectation au lycée se fait après classement informatisé des candidatures à partir des résultats scolaires.

Vous pouvez demander conseil auprès de Monsieur ROUVIERE, intendant du lycée, correspondant du RCNM.

LA SECTION SPORTIVE

La section sportive rugby est une structure qui fait partie intégrante de l'Education Nationale. La section est soutenue par le Comité de l'Aude de Rugby et est partenaire du Racing Club Narbonne Méditerranée

S'inscrire dans une section sportive c'est :

- Venir au lycée pour faire des études et en accepter le règlement intérieur
- Témoigner d'une réelle volonté de s'affirmer à la fois dans les études et dans le sport. Il faut être intimement convaincu que la réussite dans un domaine est étroitement liée à la réussite dans l'autre domaine.
- Respecter les règles de fonctionnement de la collectivité. Etre membre d'une section sportive n'induit aucun droit particulier, aucun traitement préférentiel. Cela suppose le respect des horaires et de l'organisation qui régissent la vie du lycée (cours, self, internat, contrat de vie scolaire...)
- Avoir un comportement irréprochable à l'intérieur comme à l'extérieur du lycée. Appartenir à une section sportive c'est de fait, représenter la section, le sport pratiqué et, au-delà, le lycée. C'est un exemple dans l'établissement, une référence pour ses camarades. Il convient donc de bien mesurer ce degré de responsabilité dans tous les actes de la vie quotidienne.

SCOLARITE

Les horaires de la section seront :

- Seuls les internes ont des aménagements d'horaire d'internat.
- pour les filles dans le temps scolaires (16h-18h)
- pour les garçons après 18h (pour le créneau de 12h)
- Seuls les internes ont des aménagements d'horaire d'internat.
- Les cours ont lieu du lundi 8h au vendredi 18h. Le mercredi après-midi est réservé à l'UNSS.

SANTE

Une visite médicale est assurée par le centre médico-sportif de Narbonne.

Afin de faciliter l'accès aux soins des joueurs de la section sportive rugby, une convention a été passée avec un cabinet de kinésithérapeute proche du lycée.

Suivi médical : Médecin scolaire et infirmières du lycée

Kinésithérapeute : Thierry DEGEN

INSTALLATIONS

L'établissement dispose d'installations sportives intra muros (stade de rugby) et utilise les structures municipales situées à proximité : gymnases et salle de musculation

ENCADREMENT

- Christophe PIBOULEU, professeur d'EPS, Responsable/coordonateur, BEES 2^{ème} degré rugby
- Jean CAZAUTE, professeur d'EPS, Responsable/coordonateur filles, BEES 2^{ème} degré rugby
- Educateurs RCNM
- Préparateur physique RCNM

BILAN ET EVALUATION

Selon l'évolution de l'élève, une non reconduction à la section est possible en fin de seconde. L'élève écarté de la section sportive rugby pourra prolonger, s'il le souhaite, sa scolarité au lycée.

PARRAINAGE

La section sportive rugby est soutenue par Louis Benoît MADAULE et Grégory FICHTEN, anciens élèves des lycées Diderot-Eiffel, rugbymen professionnels respectivement à Bordeaux et Narbonne

RECRUTEMENT ET COMPETITION

Le recrutement se fait en différentes phases :

- Le niveau sportif des joueurs est évalué à partir de tests de « sélection » sur une journée
- Enfin les joueurs recrutés seront répartis dans 3 groupes pour les garçons et 2 groupes pour les filles
- Les élèves participeront à des compétitions UNSS différentes selon leur âge et leur niveau
 - CADETS GARCONS Elèves nés en 1999 et 2000
Championnat UNSS Excellence (rugby à 12)
Championnat UNSS (rugby à 7)
 - JUNIORS et SENIORS 1 GARCONS Elèves nés en 1997 et 1998
Championnat UNSS (rugby à 7)
 - CADETTES Elèves nées en 1999 et 2000
Championnat UNSS Excellence (rugby à 7)
Championnat UNSS Etablissements (rugby à 7)
 - JUNIORS et SENIORS 1 FILLES Elèves nées en 1997 et 1998
Championnat UNSS Etablissements (rugby à 7)

Participation aux tournois :

Les élèves participent régulièrement à des tournois ou échanges nationaux ou internationaux (Genevilliers, Irlande, Jeux Internationaux de la Jeunesse, tournoi « Filles d'Avril »)

ENTRAÎNEMENTS

Garçons nés en 2000

- 1 entraînement hebdomadaire au stade du lycée de 18h à 20h : travail tactique, technique individuelle et préparation physique
- 1 entraînement d'une heure pour le travail au poste

Garçons nés en 1999 & 1998

- Créneaux de préparation physique et de technique individuelle au poste selon emploi du temps scolaire

Filles

- 1 créneau hebdomadaire de 2 heures : travail tactique et technique individuelle au poste
- Créneaux de préparation physique selon emploi du temps scolaire

Garçons & filles

- 1 séance de mise en place de l'équipe les semaines de compétition UNSS

UNSS

L'inscription et la participation aux activités UNSS Rugby sont obligatoires

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

- Chambre-Etudes de 3 ou 4 élèves
- Restauration en self service (3.96 € par repas en 2014)
- Coût de la pension : 1341.90€ en 2014

TEXTES OFFICIELS

Charte des sections sportives scolaires du 13/06/2002

La section sportive scolaire permet :

- de motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale ;
- de développer leur goût de l'effort et de les aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier ;
- de les ouvrir sur l'extérieur et de développer leur autonomie ;
- de leur permettre d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective ; - de les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres.

Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire.

Les sections sportives scolaires permettent la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants. Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau.

Circulaire n° 2011-099 du 29-9-2011

Association sportive

Les élèves inscrits en section sportive scolaire sont incités à adhérer à l'association sportive de l'établissement et à participer aux compétitions organisées par l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), dans le respect de ses règlements.

Responsabilité

Sous l'autorité du chef d'établissement, la responsabilité de la section sportive scolaire est confiée à un enseignant d'EPS ou à un membre volontaire de l'équipe éducative de l'établissement reconnu compétent, de façon à garantir le bon fonctionnement du dispositif.